



**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES
AVIS PUBLIC**

Aux personnes et contribuables de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska

Avis public est par la présente donné par le soussigné, greffier-trésorier suppléant de la susdite municipalité qu'il y aura séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, le **lundi 1 juin 2026 à 19 h 30**.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Lot numéro 5 145 869 du cadastre du Québec (47, Petit 9e Rang)

Demande de dérogation mineure portant le numéro 2026-05-0010 et ayant pour objet, si la demande est accordée, de permettre :

- L'implantation d'une remise en cours avant, le tout contrairement à l'article 5.4.4 du règlement de zonage numéro 003-2013 et de l'article 4.2.4 du règlement de zonage numéro 130-2026;
- La construction d'une remise de 35,67 mètres carrés, plutôt qu'à 35 mètres carrés, le tout contrairement à l'article 5.4.4 du règlement de zonage numéro 003-2013 et de l'article 4.2.4 du règlement de zonage numéro 130-2026.

Lot numéro 2 471 343 du cadastre du Québec (16, Route 116)

Demande de dérogation mineure portant le numéro 2026-05-0011 et ayant pour objet, si la demande est accordée, de permettre :

- L'agrandissement de 12 m² d'un garage existant de 191 m², portant sa superficie à 203 m², ce qui représenterait 79,2 % de la superficie du bâtiment principal, le tout contrairement à l'article 5.4.2.1 du règlement de zonage numéro 003-2013 et à l'article 4.2.3 du règlement de zonage numéro 130-2026.

Lot numéro 5 144 421 du cadastre du Québec (66, Petit 9^e Rang)

Demande de dérogation mineure portant le numéro 2026-05-0012 et ayant pour objet, si la demande est accordée, de permettre :

- L'utilisation d'une partie du terrain extérieur pour une étape de préparation des aliments dans le cadre de la pratique d'un usage additionnel / commerces et services associables à l'habitation, le tout contrairement à l'article 6.1.2 du règlement de zonage numéro 003-2013 et à l'article 2.5.2 du règlement de zonage numéro 130-2026.

TOUT INTÉRESSÉ POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL RELATIVEMENT À CES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES.

DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 13 MAI 2026.

**Patrick Parenteau,
Greffier-trésorier suppléant**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Patrick Parenteau, domicilié à Richmond, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-joint le 13 mai 2026 sur le site Internet de la Municipalité, conformément au règlement 079-2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 mai 2026.

**Patrick Parenteau,
Greffier-trésorier suppléant**